

FOIRE AUX QUESTIONS

MOUVEMENT DE PERSONNEL ET MUTATIONS

Personnel de soutien

Qu'est-ce que le mouvement de personnel et les mutations? Et qui peut s'inscrire?

Pour le secteur général

Pour le secteur général, une séance d'affectation virtuelle (mouvement de personnel) est organisée pour les corps d'emploi touchés par une abolition de poste(s). À titre d'exemple, si aucun poste de secrétaire d'école du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (« CSSDGS ») n'est aboli, les employés de ce corps d'emploi ne seront pas convoqués ni invités au mouvement.

Plus précisément, les employés suivants pourront y participer :

- Les employés dont le poste est aboli (une lettre de convocation vous sera transmise) ;
- Les employés susceptibles d'être déplacés (une lettre de convocation vous sera transmise) ;
- Les employés réguliers et à l'essai plus anciens que l'employé dont le poste est aboli (**inscription requise**).

Pour le **secteur de l'adaptation scolaire**, les employés suivants pourront y participer :

- Les employés dont le poste est aboli (une lettre de convocation vous sera transmise) ;
- Les employés susceptibles d'être déplacés (une lettre de convocation vous sera transmise) ;
- Les employés réguliers et à l'essai qui ont fait une demande de mutation (**inscription requise**).

Pour le **secteur des services de garde**, les employés suivants pourront y participer :

- Les employés non rappelés (**inscription requise**);
- Les employés réguliers et à l'essai qui ont fait une demande de mutation (**inscription requise**).

Quand puis-je m'inscrire?

Selon le secteur d'activités, les dates d'inscriptions aux séances varient. Nous vous invitons à consulter le [tableau d'information disponible en ligne](#).

Les informations détaillées seront mises à jour pour chaque corps d'emploi par secteur lors de la période d'inscription et une communication sera transmise au personnel concerné.

Comment consulter les postes vacants et m'inscrire ?

Un courriel comprenant la liste des postes vacants sera transmis à tous les établissements scolaires et à tous les employés du secteur soutien.

De plus, pendant la période d'inscription de votre secteur d'activités, un lien sera ajouté dans le [tableau détaillé en ligne](#), dans la colonne « Dates d'inscription ». En cliquant sur le lien, vous pourrez consulter la liste des postes disponibles et compléter votre inscription pour la séance.

Comment m'assurer que je suis bien inscrit?

Un message de confirmation vous sera envoyé automatiquement à l'adresse courriel fournie lors de votre inscription en ligne.

Si je ne réponds pas aux exigences de base (scolarité et/ou tests), puis-je m'inscrire quand même?

Non, vous devez répondre aux exigences de base pour vous inscrire et participer aux différentes séances. Nous vous invitons à consulter le [plan de classification](#) pour tous les détails relatifs aux exigences et à la scolarité du secteur soutien.

Pour certains postes, la réussite d'un test spécifique et/ou la participation à une séance d'informations obligatoire est requise. L'information à ce sujet vous a été transmise par courriel le 11 avril 2023.

Comment accéder à la séance virtuelle?

Deux jours avant la séance, les personnes convoquées et celles inscrites recevront un courriel d'invitation comprenant le lien de connexion TEAMS. Sera également joint à ce courriel : la liste des postes réguliers vacants qui seront offerts ainsi que la liste des participants par ordre d'ancienneté selon la séquence de comblement

Merci de ne pas partager ce lien, puisque seules les personnes inscrites peuvent y participer.

Nous recommandons l'utilisation d'un ordinateur plutôt qu'un cellulaire afin d'assurer une meilleure expérience lors de la rencontre.

Que dois-je faire si je ne reçois pas l'invitation?

L'invitation, comprenant le lien de connexion TEAMS, sera transmise, par courriel. Si vous n'avez pas reçu l'invitation deux jours avant la séance, veuillez envoyer un courriel à l'adresse seance.affectation@cssdgs.gouv.qc.ca et une personne du Service des ressources humaines (« SRH ») vous répondra dans les plus brefs délais.

Comment se déroulera la séance?

Pour tous les participants inscrits à la séance d'affectation :

- Assurez-vous de vous connecter 15 minutes avant le début de la séance
- Veuillez fermer votre micro et votre caméra
- Chaque participant sera invité à prendre la parole individuellement, selon l'ordre de comblement afin de faire un choix de poste
- Une lettre confirmant votre poste vous sera envoyée par courrier, à la suite de la séance d'affectation.

Lors de la séance, tous les postes réguliers vacants énumérés dans la « LISTE DES POSTES ET INSCRIPTIONS (EN COURS) » seront offerts. En cours de séance, les postes qui se libéreront seront également offerts.

Prenez note que la rencontre sera enregistrée.

DES QUESTIONS ?

L'équipe du Service des ressources humaines est là pour vous. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse seance.affectation@cssdgs.gouv.qc.ca.